



COMMUNE DE TOURRETTES

DÉPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-DEUX, le CINQ DECEMBRE.

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 15 novembre et le 22 novembre 2022 Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 22 – Votes pour : 22 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Étaient présents : S. ALLEG – G. BARRA – A. MAGNIN MELOT – R. MARTEL TRIGANCE- B. MONTAGNE Adjoint
J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA – M. BODY – A. CARRU MARTEL-- N. DEDULLE LELUIN - J.L. GIRAUD - J. HENSELER -
S. LAINE -- C. MENARD - E. MENUT- N. PIGAGLIO - N. PERRICHON - A. RASKIN -J. RAYNAUD - **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : J. DUBOIS (pouvoir à C. BOUGE) - M. MARTEAU (pouvoir à S. LAINE)

Absents non excusés : M. RAYNAUD

ESPACE CULTURE /JEUNESSE LOT 3 : CLOISON – DOUBLAGE – FAUX PLAFOND AVENANT 1

VU le Code de la commande publique.

CONSIDERANT que les marchés publics de travaux pour la réalisation de l'espace culture jeunesse ont été notifiés, le 25/11/2021 avec une date de début des travaux au 8/12/2021 et une préparation de chantier prévue dans le cahier des charges de 4 semaines.

Que le lot 3 concernant les cloisons, doublages, faux plafonds a été attribué aux Maçons de Provence, pour un montant après négociation de 80.999,98 € HT.

Que des travaux supplémentaires non prévus dans le cahier des charges sont apparus nécessaires, la réalisation de plâtre sur des murs en béton, à hauteur de 5.250 € HT, soit 6,48 % du montant initial.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- DE VALIDER l'avenant n°1 au marché de cloison, doublage, faux plafond, attribué à l'entreprise Maçons de Provence, pour un montant de 5.250 € HT.
- DE DONNER tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance

Sylvie ALLEG

Le Maire,

Camille BOUGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

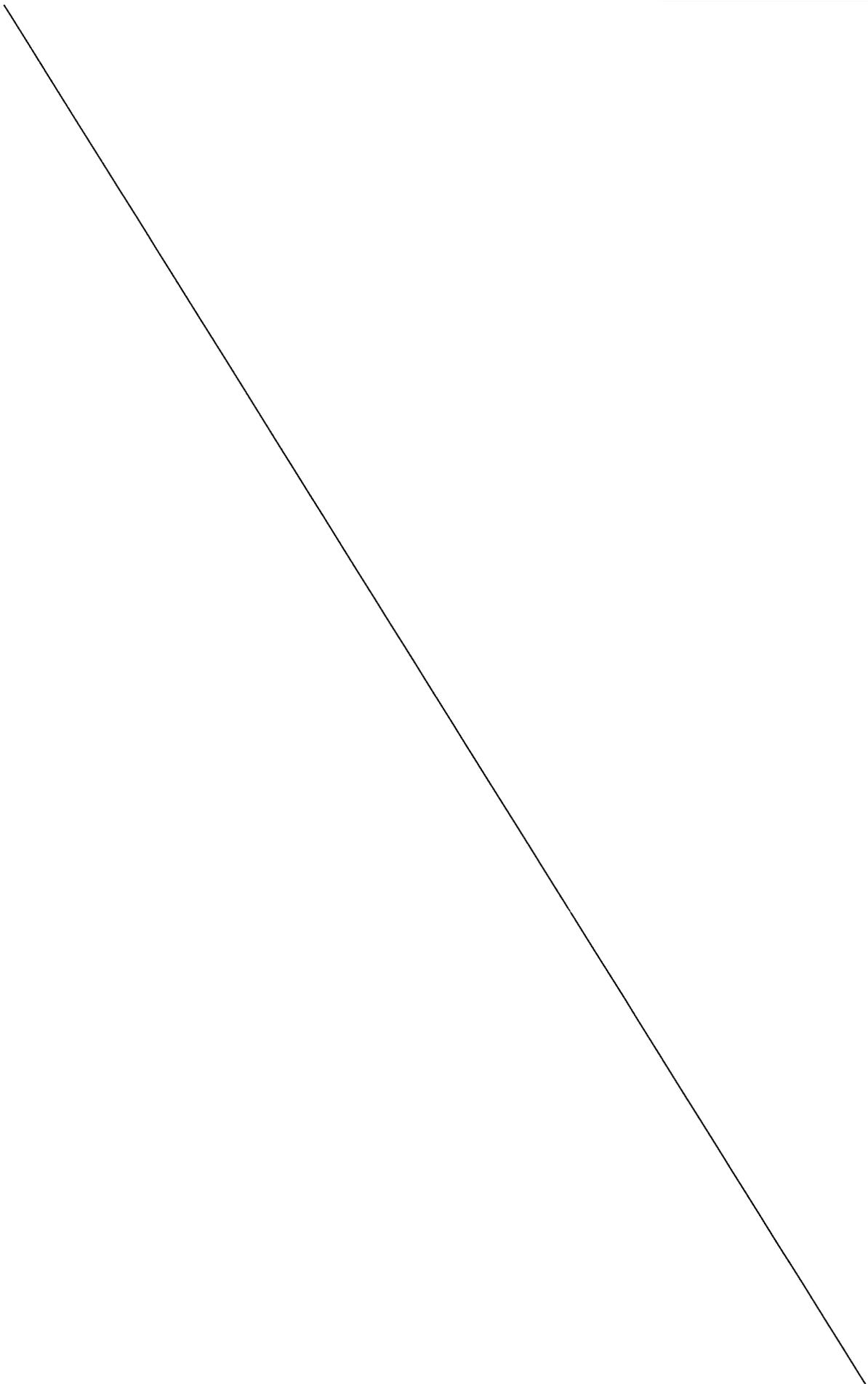
Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le 09/12/2022



ID : 083-218301380-20221205-20221205004-DE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Commune de Tourrettes

Place de la Mairie

83 440 Tourrettes

SIRET 218 301 380 000 18

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Les Maçons de Provence

257 Bd des Pins Parasols
83550 Vidauban

SIRET 44377236300042

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Construction et réhabilitation d'un centre culture et jeunesse à Tourrettes

Lot N°3 : Cloison-Doublage-Faux plafond

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 25 novembre 2021

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 13 mois compris période de préparation

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant € HT : **80 999.98**
- Montant € TTC : **97 199.98**

D - Objet de l'avenant.

Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant N°1 prend en compte la mise à jour du cahier des charges, à savoir la réalisation de plâtre sur des murs en béton

Les incidences financières des postes pris en compte sont les suivantes :

Poste	Observations	Incidence financière en € HT
1- Plâtre	Réalisation de plâtre sur des murs en béton	+ 5 250.00 € HT
Total incidence financière		+5 250.00 € HT

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant € HT : **+ 5 250.00 €**
- Montant € TTC : **+ 6 300.00 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : 6.48 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre (cumul marché de base + incidences financières de l'avenant 1) :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant € HT : **86 249.98**
- Montant TTC : **103 499.98**

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).



Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

Camille BOUGE le Maire

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A , le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

PROJET